Hall i - BAL n°16
67 rue Vergniaud
75013 PARIS
☏ 01 48 01 81 51
tourisme@ffrandonnee-idf.fr

PASAPAS
30, rue Visien
92400 COURBEVOIE
N°affiliation : 01146
www.pasapascourbevoie.com

Assurance RCP ..... : GROUPAMA
Garantie financière..... :GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

NOTICE D'INFORMATION
Sortie du 29 Octobre au 1er Novembre 2022
Fête de la Châtaigne d'EGUZON

SEJOUR

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association PASAPAS, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2022 avec assurance RC.
Nombre de participants: 15 au minimum, 20 au maximum
Date: du samedi 29 Octobre au mardi 1er Novembre 2022.
Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME
Ce séjour vous permettra de randonner 3 jours dans la vallée de la Creuse et de participer à la 36ème Fête de la Châtaigne d'Eguzon.

Les randonnées proposées sont balisées, plusieurs kilométrages sont proposés et les départs sont prévus entre 7h et 8h30
Dimanche 30 octobre : Randonnée du lac d'Eguzon , 5 itinéraires : 14, 16, 20, 30, 33 km
Lundi 31 octobre : Randonnée du lac de la Roche aux Moines 14 ou 25 Km
Mardi 1er novembre : Randonnée des chemins creux : 10 ou 14 Km
Et samedi 29 octobre 17h : Balade semi-nocturne de 7,5 km

Les participants sont attendus au gite La garenne d'Eguzon à 15h le samedi 29 Octobre

Fin de séjour le mardi 1er novembre après le déjeuner

HEBERGEMENT
L'hébergement sera assuré : Gîte la Garenne rue Yves Choplin 36270 Eguzon
Chambres de 2 ou 3 personnes avec salle d'eau
Draps et couvertures fournis

COUT DU SEJOUR
Le coût du séjour est fixé à 220 **€** par personne

Ce prix comprend :
- 3 nuits en demi-pension (draps fournis)
- repas du dimanche soir et mardi midi au gîte
- un repas animé « repas des castagnaïres » le lundi soir
- l'accès au concert le lundi soir
- balade semi-nocturne avec repas campagnard le samedi soir
- l'accès aux randonnées pédestres
- l'accès aux différentes conférences
- l'accès aux différentes animations de la Fête de la Châtaigne : expositions, salon de la randonnée, marché

Ne sont pas compris
- Les pique-niques du dimanche et du lundi
- Les dépenses personnelles
- Le voyage aller-retour voiture de Paris à Eguzon et les transports voiture entre l'hébergement et les points de départ des randonnées. Co-voiturage : défraiement à donner directement au chauffeur
- pour l'hébergement, serviettes de toilette
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **20 Juin 2022** par internet
Date limite : **Samedi 17 Septembre 2022**

Cette pré-inscription sera matérialisée par un paiement internet de 110 € à travers BILLETWEB (en cas de problème, contactez-nous)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 17 Septembre 2022. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association PASAPAS proposera aux préinscrits un Bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin **sous 8 jours**. Le paiement de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES
Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives, au moyen du Bulletin de souscription Assurances joint à notre envoi

PAIEMENTS

- Acompte de 110 € à la pré-inscription. Date limite 17/09/2022
- Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription
- Solde du séjour avant le 01/10/2022

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association PASAPAS

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants seront invités à se regrouper, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.
Déplacement d'environ 700 kms comprenant aller-retour + trajets sur place.
Co-voiturage : Défraiement à donner directement au chauffeur : 50 Euros (participation essence + péage)

CONDITIONS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.
Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 01/10/2022 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite avant le 08/10/2022 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au 08/10/2022 : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS
En cas de nécessité d'un Pass vaccinal, ce dernier doit être valable pendant toute la durée du séjour
Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Amicalement

La Responsable Tourisme,

Brigitte Cendrier

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site à l'adresse :
www.pasapascourbevoie.com/sorties-séjour/conditions-générales-de-vente-notice-assurance